

Neuchâtel et Delémont, le 12 octobre 2011

Communiqué de presse

Remplacement du chimiste cantonal jurassien : convention d'intérim signée entre Neuchâtel et le Jura

Le Conseil d'Etat neuchâtelois et le Gouvernement jurassien ont signé une convention afin d'organiser un intérim suite au départ du chimiste cantonal jurassien Claude Ramseier. Cette convention prévoit en particulier que les tâches et compétences de chimiste cantonal jurassien sont assumées, depuis le 1^{er} octobre 2011, par le chimiste cantonal neuchâtelois Pierre Bonhôte. Celui-ci a été désigné chimiste cantonal ad intérim du Jura pour une période de six mois.

Ce délai devrait permettre aux deux gouvernements concernés de prendre une décision définitive quant à la suite du projet de délégation par mandat des tâches du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) jurassien au SCAV cantonal neuchâtelois.

Pour rappel, les deux cantons étudient depuis quelques mois l'opportunité d'unir leurs forces dans ce domaine et de créer un service unique pour les deux cantons.

Personnes de contact:

Pour le Jura: Anne Ceppi, cheffe du SCAV, tél. 032 420 74 19.

Pour Neuchâtel: Pierre Bonhôte, chimiste cantonal au SCAV, tél. 032 889 68 30.